

Villeurbanne, le 27 novembre 2018

Villeurbanne ouvre le débat sur la place du cannabis dans la société et la législation françaises

Malgré une législation très répressive, la France est sur le haut du podium des pays européens pour la consommation de cannabis. Son trafic se développe et se banalise - avec son lot d'incivilités et de délinquance. Ce constat n'est pas propre à Villeurbanne. Il s'agit d'un phénomène commun à toutes les grandes agglomérations urbaines. Or, les élus locaux sont en première ligne face à des habitants excédés. C'est pourquoi Villeurbanne ouvre le débat pour interroger la pertinence de la législation en vigueur et interpeller le gouvernement. La Ville lance une concertation citoyenne à partir de décembre : contribution via une plateforme en ligne, débats, tables rondes avec des experts (sociologues, économistes, juristes, médecins...)...

Les villes en première ligne

Les élus locaux sont en première ligne face à des habitants excédés par le trafic de cannabis qui se développe et se banalise. Une réalité qui concerne toutes les métropoles. Si Villeurbanne mène de nombreuses actions en termes de prévention et de répression pour la tranquillité publique, la Ville n'a pas les compétences judiciaires, ni en termes de sûreté publique, pour enrayer le trafic qui est devenu plus visible ces dernières années. Or, c'est bien vers les élus que les habitants se tournent lorsqu'ils subissent des troubles à l'extérieur (bruits, rassemblements voire intimidations) ou dans les parties privées (halls d'immeubles).

L'échec de la prohibition

Le cannabis est un produit interdit dont la consommation et la vente sont pénalement répréhensibles. Pourtant, le deal se fait à ciel ouvert. Le simple fait d'assister tous les jours à des actes en principe « hors la loi » n'est pas supportable pour celles et ceux qui en sont témoins. Il engendre un sentiment d'impunité vis-à-vis des dealers. Les trafics sont dans beaucoup de quartiers de l'hexagone, une économie parallèle. Malgré les saisies et interpellations de la police nationale, dès qu'un point de vente disparaît, il réapparaît ailleurs. Le trafic ne faiblit pas dès lors que la consommation augmente. C'est le cas en France qui est en tête de l'Europe. Ce constat d'échec a conduit de nombreux gouvernements étrangers à s'interroger sur leur législation au nom de la santé publique et de la lutte contre la violence générée par le trafic. Certains ont fait le choix de la dépénalisation, d'autres, plus récemment, de la légalisation.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

l'hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 67 33
télécopie 04 78 85 21 93
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051

69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

CONTACT PRESSE

Cathy Serra
Tél. 04 78 03 67 33
Port. 06 85 48 27 60
cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr

Ouvrir le débat

Il est temps d'ouvrir le débat en France : La législation est-elle toujours adaptée ? L'Etat a-t-il les moyens de maintenir cette prohibition, les moyens de police et de justice nécessaires pour faire respecter la loi ? Pour faire appliquer une « amende forfaitaire délictuelle » ? Doit-on dépénaliser ? Légaliser ? Si oui, comment ? Avec quel contrôle de l'Etat ? Avec quelle réglementation et quels objectifs de santé publique et de prévention ?

Qu'en pensent les Villeurbannaises et les Villeurbannais ? Qu'en disent les experts ?

La Ville lance une concertation citoyenne à partir du 10 décembre avec des contributions via une plateforme en ligne, des débats, des tables rondes...

Après recueil d'informations et conclusions de ces échanges, à partir d'un document de synthèse, la Ville établira un livre blanc et interpellera l'Etat pour faire évoluer le système. Ce sera la contribution de Villeurbanne à un débat qu'elle souhaite voir s'ouvrir au niveau national.

Calendrier de la concertation citoyenne :

Du 10 décembre 2018 au 10 février 2019 : plateforme de contribution web participez.villeurbanne.fr (avec un questionnaire et des interviews d'experts nationaux).

Facebook lives : jeudi 10 janvier avec Agnès Thouvenot, adjointe à la Santé et mardi 16 janvier avec Jonathan Bocquet, adjoint à la Jeunesse et à la vie étudiante

Tables rondes à l'hôtel de ville :

- Mardi 15 janvier à 18h30 : **trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse**
- Jeudi 24 janvier à 18h30 : **Prohibition, dépénalisation, légalisation : quelle législation pour lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ?**

Participez.villeurbanne.fr et participez@villeurbanne.fr

#CannabisOuvronsledébat

Début mars : remise du livre blanc au gouvernement et aux parlementaires